

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

L'an deux mille vingt cinq, le dix huit septembre à 18h30,
Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 59 Présents à la séance : 42
DATE DE LA CONVOCATION	11/09/2025
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	25/09/2025

OBJET :

Signature d'une convention de mise à disposition de données numériques géoréférencées avec le SMAVD, relative à l'Atlas Dynamique des Zones Inondables de la vallée de la Durance

Étaient présents :

M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , M. Serge AYACHE , M. Gérard BORDIGA , M. Rémi COSTORIER , M. Claude NEBON , M. Bernard LONG , M. Franck LAGIER , M. Denis DUGELAY , Mme Monique PARA-AUBERT , M. Daniel BOREL , Mme Marie-Christine LAZARO , M. Christian PAPUT , Mme Annie LEDIEU , Mme Claudie JOUBERT , Mme Laurence ALLIX , M. Frédéric LOUCHE , M. Roger DIDIER , M. Olivier PAUCHON , M. Jérôme MAZET , Mme Paskale ROUGON , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc AUGUSTE , Mme Solène FOREST , M. Alexandre MOUGIN , M. Jean-Pierre MARTIN , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , Mme Charlotte KUENTZ , Mme Isabelle DAVID , Mme Pimprenelle BUTZBACH , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Gérard CHENAVIER , M. Christian HUBAUD , M. Guy BONNARDEL , Mme Cécile VARALDI , M. Loïc BOIVIN

Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Jean-Michel ARNAUD procuration à M. Daniel BOREL, Mme Sylvie LABBÉ procuration à Mme Marie-Christine LAZARO, M. Benjamin CORTESE procuration à M. Christian PAPUT, Mme Rolande LESBROS procuration à Mme Françoise BERNERD, M. Jean-Louis BROCHIER procuration à M. Claude BOUTRON, Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUN procuration à M. Pierre PHILIP, Mme Martine BOUCHARDY procuration à Mme Catherine ASSO, Mme Chantal RAPIN procuration à M. Vincent MEDILI, M. Richard GAZIGUIAN procuration à M. Joël REYNIER, M. Eric GARCIN procuration à Mme Isabelle DAVID

Absent(s) :

M. Rémy ODDOU, M. Michel GAY-PARA, M. Roger GRIMAUD, Mme Carole LAMBOGLIA, Mme Mélodie GAILLARD, Mme Maryvonne GRENIER, M. Christophe PIERREL

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Françoise BERNERD , ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Dans le cadre du développement du Système d'Information Géographique (SIG) mutualisé GéoMAS, la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance souhaite bénéficier des données géographiques relatives à l'Atlas Dynamique des Zones Inondables, fournies par le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD), afin d'améliorer la conscience du risque inondation sur le territoire des communes de Lardier-et-Valença, La Saulce, Vitrolles et Claret.

Le SMAVD propose à la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance une convention, afin de définir les modalités techniques de la communication des données numériques de cet Atlas. Il est notamment indiqué que celui-ci est conçu pour la gestion de crise inondation, et que les données doivent être utilisées seulement dans le cadre; la diffusion à la population n'est pas autorisée.

Les données sont mise à disposition à titre gracieux, et sans limite de temps.

Décision :

Sur avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire réunie le 9 septembre 2025, il est proposé :

Article 1 : d'adopter la convention de mise à disposition de l'atlas dynamique des zones inondables avec le SMAVD, telle qu'annexée.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

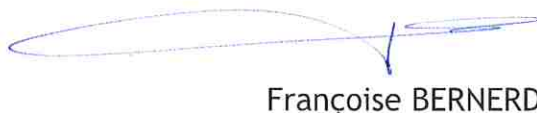
- POUR : 52

Le Vice-président



Rémi COSTORIER

Le Secrétaire de Séance



Françoise BERNERD

Transmis en Préfecture le : 29 SEPT 2025

Affiché ou publié le : 29 SEPT 2025

Date de la convention : 23 décembre 2024

Numéro de la convention : AZI – GTD – 12.24

L'Atlas Dynamique des Zones Inondables est un outil élaboré qui permet de représenter les conséquences aléatoires liées à la tenue ou à la rupture des ouvrages et contribue en premier lieu à améliorer la conscience du risque inondation sur le territoire pour une gamme étendue de débits (de Q5 à Q100). L'Atlas Dynamique des Zones Inondables (ADZI) de la Durance constitue par ailleurs le document pivot de la mise en œuvre des plans communaux de sauvegarde, un outil de mesure des conséquences des potentielles ruptures d'ouvrages, le chaînon manquant entre prévision de débit et prévision d'inondation mais également une aide précieuse lors des projections opérationnelles des services de secours.

Objet de la convention

Cette convention précise les éléments et données de l'Atlas Dynamique des Zones Inondables transmis par le SMAVD à :

- **Gap Tallard Durance Agglomération**

Les données de l'Atlas Dynamique des Zones Inondables ainsi que les codes d'identification permettant l'accès à la cartothèque interactive du SMAVD transmis dans le cadre de cette présente convention ont pour vocation à être utilisés dans le cadre d'un usage interne et ne peuvent être transmises à des tiers.

Périmètre couvert

Les communes comprises dans le périmètre géographique de l'Atlas Dynamique des Zones Inondables remis dans le cadre de cette présente convention sont indiquées en annexe 1.

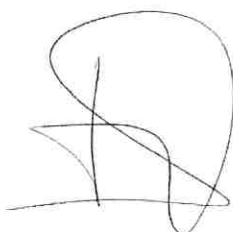
Format des données transmises

Les données de crues proviennent de données produites par le SMAVD. Les autres données proviennent de données issues de la BDTOPO de l'IGN.

Dans le cadre de cette convention, les données et éléments des Atlas Dynamiques de Zones Inondables sont remises sous les formats suivants :

- ☒ Numérique, via un accès personnalisé à la cartothèque interactive du SMAVD.
- ☒ Flux WMS et flux WFS (à importer dans un outil SIG).
- ☒ Atlas au format PDF ; version déjà transmise : **2024-01_AZI_GTD_light**
- ☒ Atlas relié en format papier : **2024-01_AZI_GTD**.

Pour le SMAVD
Le Président Yves WIGT

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Yves Wigt.

Pour Gap-Tallard-Durance
Agglomération

.....

Annexe 1 : Communes couvertes par la convention AZI – GTD– 12.24

Vaucluse

- ☐ Avignon
- ☐ Beaumont-de-Pertuis
- ☐ Cadenet
- ☐ Caumont-sur-Durance
- ☐ Cavaillon
- ☐ Cheval-Blanc
- ☐ Lauris
- ☐ Mérindol
- ☐ Mirabeau
- ☐ Pertuis
- ☐ Puget
- ☐ Puyvert
- ☐ Villelaure

Bouches du Rhône

- ☐ Barbentane
- ☐ Cabannes
- ☐ Charleval
- ☐ Chateaurenard
- ☐ Jouques
- ☐ La Roque-d'Anthéron
- ☐ Le Puy-Sainte-Réparate
- ☐ Mallemort
- ☐ Meyrargues
- ☐ Noves
- ☐ Orgon
- ☐ Peyrolles
- ☐ Plan-d'Orgon
- ☐ Rognonas
- ☐ Saint-Andiol
- ☐ Saint-Estève-Janson
- ☐ Saint-Paul-les-Durance
- ☐ Sénas

Alpes-de-Haute-Provence

- ☐ Château Arnoux St-Auban
- ☐ Corbières
- ☐ Ganagobie
- ☐ Gréoux-les-Bains
- ☐ La Brillanne
- ☐ L'Escale
- ☐ Les Mées
- ☐ Lurs
- ☐ Manosque
- ☐ Montfort
- ☐ Oraison
- ☐ Peyruis
- ☐ Sainte-Tulle
- ☐ Valensole
- ☐ Villeneuve
- ☐ Volx
- ☒ Claret
- ☐ Sigoyer
- ☐ Sisteron
- ☐ Theze
- ☐ Valernes
- ☐ Vaumeilh

Hautes-Alpes

- ☒ Lardier et Valença
- ☒ La Saulce
- ☐ Le Poët
- ☐ Monetier-Allemont
- ☐ Upaix
- ☐ Ventavon
- ☒ Vitrolles

Var

- ☐ Vinon-sur-Verdon